Définitions de l’approche de genre et genre & développement

vendredi 6 janvier 2017

Le "genre", les "études de genre", "l’approche genre" sont des notions parfois mal comprises en France. Transposé de l’anglais "Gender", le genre est un concept sociologique désignant les "rapports sociaux de sexe" et de façon concrète, l’analyse des statuts, rôle sociaux, relations entre les hommes et les femmes dans une société donnée. Appliquée aux politiques publiques, l’analyse ou perspective de genre a pour objectif de promouvoir l’égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construite, qui produisent des inégalités. On parle aussi en français "d’approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes".

Sommaire de cet article

- Documents d’orientation stratégique genre et développement du ministère français des Affaires (…)
- Référentiel pour les formatrices et formateurs en Genre et développement, Adéquations, Le Monde (…)
- Organisation internationale de la Francophonie
- Organisation des Nations unies pour l’agriculture et l’alimentation (FAO)
- Définitions dans des pays du Sud
- Union européeene, Extraits du Glossaire Genre : 100 Mots pour l’Egalité
- Conseil de l’Europe
- Le "P’tit" abécédaire de l’égalité des femmes et des hommes (Conseil régional Ile-de-France - (…)
- Sexe, genre et société, Ann Oakley
- Une façon première de signifier des rapports de pouvoirs, Jane Scott
- Penser le genre, Christine Delphy
- L’avis d’une neurobiologiste, Catherine Vidal
- Institut Emilie du Châtelet
- Le genre, concept relationnel, Irène Théry
- Judith Butler : le "sexe" est un fait qui conduit à une construction sociale

Documents d’orientation stratégique genre et développement du ministère français des Affaires étrangères

Le DOS "genre et développement" adopté pour la période 2014-2017 définit le genre comme suit :

« On ne naît pas femme, on le devient ». (Simone de Beauvoir, « Le deuxième sexe » 1949)
"L’approche genre part du constat que les inégalités entre les femmes et les hommes sont construites par les sociétés. Ces inégalités résultent des rôles masculins et féminins assignés sur la base de différences biologiques. L’approche genre remet en cause les processus de hiérarchisation des individus en fonction de leur sexe et les discriminations qui en découlent.

L’approche genre à pour objectif final l’égalité des droits entre les femmes et les hommes ainsi

qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. En tant que méthodologie, elle produit une analyse comparée des situations des femmes et des hommes et favorise une meilleure prise en compte des inégalités dans tous les secteurs du développement.

L'approche genre défend l'universalité des droits et l'égal accès à la justice. L'approche genre et développement vise l'autonomisation des femmes. C'est un processus d'acquisition « de pouvoirs » au niveau individuel et collectif. Il désigne la capacité d'agir de façon autonome, la capacité à faire des choix et à prendre des décisions pour sa vie et sa société.

A terme, elle est un des facteurs qui engendre une aide au développement juste, équitable et durable". DOS genre 2013

Définition du document d'orientation stratégique Genre et développement du ministère français des Affaires étrangères (2007- 2012)

"L'approche Genre repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe.

En tant que **concept**, l'approche Genre analyse les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes basés sur l'assignation des rôles socialement construits en fonction du sexe.

Cette répartition des rôles, des responsabilités, des activités et des ressources entre femmes et hommes est source d'inégalités et limite la liberté des femmes à jouir des droits humains. Ainsi, dans certains pays, les femmes restent-elles des « mineures juridiques ». Quand bien même les cadres juridiques qui instaurent l'égalité des femmes et des hommes sont en place, les femmes ne bénéficient pas forcément des mêmes droits réels et continuent à subir des discriminations liées aux coutumes et aux traditions. Elles subissent des inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources, par exemple dans l'accès à la terre, ou sur le contrôle du budget familial, dans leur liberté de parole et de mouvement, ainsi que dans leur liberté à faire des choix à toutes les étapes de leur vie.

En tant **qu'objectif**, l'approche Genre promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes.

L'approche Genre promeut des droits formels et réels égaux pour les femmes et les hommes, l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au capital humain incorporé (santé, éducation) et aux facteurs de production. L'approche genre comprend aussi la prévention et la répression des violences fondées sur le sexe, un partage équitable des ressources et des responsabilités, ainsi qu'un développement humain plus complet et durable pour tous et toutes.

En tant que **méthodologie**, l'approche Genre produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives.

La méthodologie de l'approche genre implique une démarche résolument participative, créant les meilleures conditions pour une participation réelle des femmes.

La démarche repose toujours efficacement sur la production d'informations ventilées par sexe. La non-prise en compte des activités, spécificités ou propositions des femmes est en effet une discrimination structurelle. En produisant ces données complémentaires, et en valorisant les apports des femmes autant que ceux des hommes, l'approche Genre enrichit les connaissances et permet une compréhension plus objective de la réalité. L'approche genre et développement vise à rendre visibles les inégalités afin qu'elles soient prises en compte directement dans les politiques,

programmes et projets de développement.

En s'adressant aux personnes comme aux institutions, elle cherche à sensibiliser et changer les mentalités pour imaginer des modes de relations plus démocratiques, tant dans la vie quotidienne que dans la vie économique, sociale et politique".

– Consulter le Document d'orientation stratégique Genre du MAEE

Référentiel pour les formatrices et formateurs en Genre et développement, Adéquations, Le Monde selon les femmes, Genre en Action, Aster-International, 2010, réédité 2015

Qu'est-ce que " Genre et développement " (GED) ?

"Pour que ce référentiel fasse sens pour le plus grand nombre de formatrices et formateurs qui l'utilisent, les principaux termes qui ponctuent ce document doivent être définis. Les définitions ci-dessous ne sont bien sûr pas les seules. Elles sont proposées par les auteures de ce référentiel.

Le genre, concept sociologique

Il exprime les rapports sociaux de sexe, la construction sociale des caractéristiques, valeurs et normes attachées au féminin et au masculin par la culture, l'éducation, les institutions… Ces rapports sociaux entre femmes et hommes, qui se transforment et évoluent en permanence selon les époques et les contextes, sont marqués, dans toutes les ré- gions du monde, par une hiérarchisation et des inégalités au détriment des femmes. En par- ticulier, les hommes sont dominants en matière de pouvoir et de prise de décision au niveau politique et économique, tandis que le travail gratuit domestique et ménager des femmes, qui constitue la base de l'organisation des sociétés et du travail humain productif, reste invisible et non pris en compte dans les richesses nationales.

Les relations de genre comme construction sociale sont donc codifiées, hiérarchisées, dissy-métriques, mais aussi variables dans l'espace et le temps, et le milieu socioculturel. Constructions sociales, les rapports de genre peuvent être déconstruits et évoluer vers plus d'égalité. Le genre et la formation en genre, en tant que méthode d'analyse et ensemble d'outils pratiques favorise ces évolutions.

Le genre, méthodologie d'analyse

L' analyse de genre permet l'identification et la déconstruction des stéréotypes liés au féminin et au masculin, ainsi que le questionnement des normes sociales et économiques qui conditionnent les rapports entre les sexes (hétérosexualité, patriarcat, domination, productivisme…) et qui contribuent à reproduire les inégalités de genre. Elle permet de met- tre en évidence les rapports de pouvoir et les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que leurs répercussions sur l'aptitude et les possibilités de participation au développement des hommes et des femmes. Ce type d'analyse suppose la pleine participation des femmes et des hommes dans l'identification des enjeux, contraintes et opportunités que les femmes et les hommes rencontrent dans un espace donné, et des intérêts et besoins spécifiques aux deux sexes. L'analyse de genre met en évidence les liens qui existent entre les inégalités de genre et les autres formes d'inégalités et de clivages -économiques, sociaux, générationnels, culturels, ethniques, religieux et politiques -au sein des sociétés et entre sociétés, notamment entre le Nord et le Sud. Dès lors, elle s'inscrit dans une approche globale d'analyse critique des rapports sociaux et de transformation sociale.

L’approche de genre peut s’appliquer à toutes les sociétés du Sud comme du Nord, en ren- dant compte de la dimension universelle des rapports inégalitaires entre femmes et hommes.

Le genre, approche du développement et outil de transformation sociale

L’ approche de genre vise l’égalité des droits et son application dans les faits eu-égard aux opportunités d’accès et de contrôle des ressources par les femmes et les hommes. Ceci inclut l’égalité entre les sexes dans le domaine de la participation décisionnelle et politique, ainsi que la valorisation et la reconnaissance sociale et économique des rôles et contributions des deux sexes dans les sphères privée et publique. L’approche genre et développement, en visant une société plus juste et plus égalitaire, privilégie un développement centré sur l’humain, des relations égalitaires entre les femmes et les hommes et un développement durable et solidaire. L’atteinte de ces objectifs passe obligatoirement par l’éradication des préjugés et des stéréotypes sexués qui constituent autant de barrières à l’égalité et par une redéfinition des rôles « traditionnellement » attribués aux femmes et aux hommes dans la société. L’approche de genre appliquée aux actions de développement permet une participation plus égalitaire et une allocation des ressources entre femmes et hommes qui contribue à réduire les écarts initiaux.

La mise en oeuvre de l’approche de genre est une condition de l’efficacité et de la viabilité des actions de développement, mais son objectif politique et de transformation sociale va bien au-delà d’un simple utilitarisme économique. L’approche et l’analyse de genre permettent l’accès à *l’empowerment* qui signifie émancipation, renforcement des capacités, autonomie, prise de pouvoir".

– Consulter ou télécharger le référentiel pour les formatrices-teurs en genre et développement

Organisation internationale de la Francophonie

Egalité des sexes et développement ; Concepts et terminologie

"**Genre** : Construction socio-psychologique des images de la femme et de l’homme. On distingue ici le sexe biologique du genre. « On ne nait pas femme, on le devient », écrivait en 1949 Simone de Beauvoir. C’est cette construction sociopsychologique qui est rendue par ce concept de genre. Le terme réfère au groupe femmes et au groupe hommes dans une société donnée, à un moment donné. Il implique un savoir sur la différence sexuelle mais aussi sur le pouvoir qui organise et hiérarchise les groupes. Renvoie à l’expression anglo-saxonne Gender.

La société veille dès la naissance — voir les bracelets bleus pour les garçons et roses pour les filles dans les maternités — à une éducation différenciée selon les sexes. De nombreuses études montrent que de manière consciente et inconsciente les filles ne sont pas traitées comme les garçons, et ce même avant la naissance. L’Unicef, dans son ouvrage *Naitre femme*, rappelle qu’en Inde 31 % des filles et 51 % des garçons sont nourris au sein. Vêtements, jouets, lectures mais aussi lois, langue et règles de comportement vont chercher à différencier les conduites selon le sexe biologique.

Pourtant, si on nait, à quelques exceptions, avec un sexe féminin ou un sexe masculin, on voit que la construction de l’identité féminine et masculine dépend de nombreux facteurs, qu’elle est variable et multiple. Dans la société inuit, chaque naissance marque la réincarnation d’un ou d’une ancêtre, c’est celle-ci ou celui-ci qui fera que l’enfant est éduqué-e comme une fille ou un garçon et non le sexe biologique de la nouvelle-née ou du nouveau-né, et ce jusqu’au mariage, moment où elle ou il reprendra son sexe de naissance. C’est ainsi, par exemple, que, pendant tout le XXe siècle, on a dit aux petits garçons européens que les hommes ne pleuraient pas, oubliant qu’au siècle précédent le mouvement romantique et Les Souffrances du jeune Werther (1774) avaient mis à la mode les pleurs

masculins et leurs manifestations bruyantes de douleur. Ce ne sont ni le tissage, ni le travail des champs, ni la poterie qui ont de la valeur, c'est le genre qui leur en confère. C'est ce que l'on voit systématiquement avec la division sexuelle du travail.

On parlera donc d'études selon les genres pour souligner que celles-ci prennent en compte la différence sociale des sexes. Pourtant, ce terme est parfois utilisé en lieu et place de femme ou de féministe, dans de nombreuses organisations internationales, où on parle désormais de genre et maternité, de genre et périnatalité, de politique selon les genres afin de ne pas évoquer la discrimination envers les femmes, les politiques d'égalité. C'est affadir un concept fort et dynamique puisque c'est replacer dans le biologique ce qui est un processus, un système de rapports sociaux entre femmes et hommes.

Quelques personnes, surtout en France, s'opposent à l'emploi du concept de genre pour dire catégorie sociale, arguant que genre fait référence au genre grammatical. On peut penser, au contraire, que cela enrichit les connotations verbales. On connait les expressions : avoir mauvais genre, être bon chic, bon genre, de quel genre est-il ? Le genre grammatical est lui aussi socialement construit, car les représentations associées aux genres grammaticaux sont parfois hiérarchisées selon les sexes biologiques féminins et masculins, ainsi que l'ont démontré les grammairiens Damourette et Pichon.

La prise en compte du genre est nécessaire dans tous les domaines, y compris celui des lois. C'est ainsi qu'au Luxembourg les nouvelles lois (dont celle sur le changement du régime d'assurance pension, entrée en vigueur le 1er janvier 1999, ou celle du 8 septembre 1999 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique) ont pris en compte le genre dès leur conception".

– Télécharger la brochure de l'OIF "Egalité des sexes et développement, concepts et terminologie (pdf 108 p.)

Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)

"Pourquoi parler de genre ?"
"Admis, mais pas toujours bien compris. Pour certains, l'obstacle consiste dans le concept même de « genre », relativement récent en sciences sociales. Le « genre » ne renvoie pas aux garçons et aux filles, mais à masculin et féminin – c'est-à-dire aux qualités ou caractéristiques que la société attribue à chaque sexe. Les êtres humains naissent de sexe féminin ou masculin, mais apprennent à devenir des femmes et des hommes. Les perceptions de « genre » sont profondément ancrées, varient considérablement au sein et entre les cultures, et évoluent au fil du temps. Mais dans toutes les cultures, le « genre » détermine les pouvoirs et les ressources dont disposent les femmes et les hommes."
– "**Les rôles** respectifs des hommes et des femmes sont les comportements, activités et responsabilités qu'une société donnée juge appropriés pour un homme, une femme, un garçon ou une fille".
– "**Les relations entre les sexes** sont les modalités selon lesquelles une société définit les droits, les responsabilités et l'identité des hommes et des femmes, les uns par rapport aux autres".
– "**La discrimination fondée sur le sexe** indique toute exclusion ou restriction faite sur la base des rôles respectifs des hommes et des femmes et de leurs relations mutuelles, privant un être humain de la pleine jouissance des droits de la personne".
– "**L'égalité entre les sexes** indique un état dans lequel femmes et hommes jouissent des mêmes droits, des mêmes possibilités et des mêmes avantages dans la vie civile et politique".

– "**L’équité entre les sexes** indique une situation dans laquelle femmes et hommes sont traités équitablement et de manière impartiale s’agissant de leurs droits, de leurs obligations, des avantages dont ils peuvent bénéficier et des possibilités qui leur sont offertes".
– "**L’analyse sexospécifique** est l’étude des rôles dévolus aux femmes et aux hommes en vue de comprendre ce que les uns et les autres font, de quelles ressources ils disposent et quels sont leurs besoins et leurs priorités".
– Lire en ligne l’ensemble des définitions et leur application aux femmes paysannes et rurales dans le monde.

Définitions dans des pays du Sud

Politique nationale de promotion du genre au Bénin, 2008

"Le genre ne se réfère ni à la femme, ni à l’homme en soi, ni au sexe, mais aux rapports qui existent entre eux. Le genre est donc une variable sociale qui permet de différencier, d’organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales. Il renvoie à des rapports sociaux (inégaux ou non) existant entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes et ceci, dans tous les domaines (éducation, santé, accès aux ressources, participations aux instances de décisions…) et à tous les niveaux (individuel, familial, communautaire, national et international). Le genre est alors une donnée socioculturelle, un produit de l’histoire qui peut subir des variations d’un milieu à l’autre et/ou des changements d’une époque à l’autre. Il a émergé du constat selon lequel « les femmes sont exclues du processus de développement en tant que bénéficiaires et que leurs rapports de pouvoir avec les hommes sont inégaux ». En matière d’approche Genre et Développement, on parle d’égalité des chances et des droits et d’équité dans l’impact des fruits découlant du développement et dont la femme et l’homme doivent jouir de façon équitable".

Politique nationale d’égalité entre les femmes et les hommes, Mali 2009-2018

"Le terme « genre » a maintenant dépassé la signification essentiellement grammaticale qui permettait de classer les substantifs en masculin, féminin ou neutre. Ce concept se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et qui sont largement variables tant à l’intérieur que parmi les différents contextes culturels, politiques et socioéconomiques. Le concept permet de cerner les rôles sexuels définis socialement, les attitudes et les valeurs que les communautés ou les sociétés considèrent comme appropriés à un sexe ou à l’autre. On a d’abord parlé de « rapports sociaux de genre », puis on a utilisé, en raccourci, le terme « genre ».

Analyse des rapports sociaux selon le genre :

L’analyse des rapports sociaux selon le genre permet de mettre en valeur et d’expliquer le déséquilibre général que l’on peut constater dans les relations entres les femmes et les hommes, l’importance des rôles selon le sexe dans le partage du pouvoir, la prise de décision, la division du travail, tant au sein du ménage que dans la société en général. Les rapports sociaux de genre dirigent notre attention sur tous les éléments acquis au cours du processus de socialisation : notre définition de nousmêmes et de notre groupe, notre conception des rôles, des valeurs et des comportements appropriés, et surtout, des interactions attendues et acceptables entres les hommes et les femmes. L’approche Genre se réfère à une méthode d’analyse dont la seule utilisation ne suffit pas pour atteindre l’égalité entre les femmes et les hommes.

Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, Maroc

A la différence du mot "sexe", qui procède d'une identité biologique, le mot "genre" renvoie à la définition des rôles assignée par la société aux femmes et aux hommes aussi bien dans leur vie privée que publique. Ces rôles sont tout à fait modifiables. La société détermine un ensemble de représentations, de valeurs et d'attentes sociales qui énoncent les conduites, les droits, les moyens et les ressources ainsi que les pouvoirs de chacun des deux sexes. L'analyse fondée sur le genre permet de montrer les contextes socioculturels dans lesquels se construisent les rôles masculins et féminins, et les identités sexuées. En mettant ainsi en lumière le caractère construit et non naturel de ceux-ci, l'analyse genre explique leur impact en termes de production des comportements, représentations et lois discriminatoires".

Document de la politique nationale genre du Burkina Faso, octobre 2009

"L'objectif général de la Politique Nationale Genre est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux".

"Le genre dépasse une simple démarche en termes de modèle de développement : il s'agit d'un phénomène qui pénètre le cœur de notre existence et de notre vécu quotidien. C'est pourquoi le genre veut être une pratique à observer dans la vie sociale, économique et politique."

"Le genre est une question d'adhésion et d'engagement individuel et collectif. La mobilisation sociale de tous les acteurs et la mobilisation conséquente des ressources sont vitales dans le processus d'institutionnalisation du genre."

Union européeene, Extraits du Glossaire Genre : 100 Mots pour l'Egalité

Genre - rapport sociaux de sexe
Concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de change avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures.

Egalité des sexes
Notion signifiant, d'une part, que tout être humain est libre de développer ses propres aptitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles réservés aux hommes et aux femmes et, d'autre part, que les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes sont considérés, appréciés et promus sur le même pied d'égalité.

Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a adopté le 7 avril 2011 une *Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.* Elle donne une définition du genre : "c. le terme « genre » désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes".

Le rapport explicatif de la Convention précise : « Etant donné que la convention place l'obligation de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes dans le cadre plus large de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, les rédacteurs ont jugé important de définir le terme

« genre ». Dans le contexte de la présente convention, le terme « genre », fondé sur les deux sexes, masculin et féminin, explique qu'il existe également des rôles, des comportements, des activités et des attributs socialement construits, considérés comme étant appropriés pour les femmes et les hommes par une société donnée. La recherche a montré que certains rôles ou stéréotypes reproduisent des pratiques non désirées et dommageables, et contribuent à présenter la violence à l'égard des femmes comme acceptable. Pour dépasser ces rôles attribués aux femmes et aux hommes, l'article 12 (1) définit l'éradication des préjugés, des coutumes, des traditions et des autres pratiques, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité de la femme ou sur un rôle stéréotypé des genres, comme une obligation générale aux fins de prévenir la violence à l'égard des femmes. Dans d'autres sections, la convention appelle à comprendre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en tenant dûment compte des différences entre les femmes et les hommes, pour orienter dans ce sens toutes les mesures de protection et de soutien des victimes. Cela signifie que ces formes de violence doivent être considérées à la lumière de l'inégalité courante entre les femmes et les hommes, des stéréotypes existants, des rôles associés aux sexes et de la discrimination à l'égard des femmes, afin d'embrasser correctement la complexité du phénomène. En vertu de cette définition, le terme « genre » n'est pas conçu pour remplacer les termes « femmes » et « hommes » utilisés dans la convention. »

– Information sur la Convention sur le site d'Adéquations

Le "P'tit" abécédaire de l'égalité des femmes et des hommes (Conseil régional Ile-de-France - La Boucle)

"Expression issue du vocabulaire anglo-saxon, utilisée dans le cadre des recherches féministes "gender studies", le terme "sexe" se réfère à la biologie et le terme "genre" au "sexe social". Ce terme permet de mettre l'accent sur les dimensions sociales, politiques et culturelles de l'appartenance à une identité sexuée. Ann Oakley dans "Sex, Gender and Society" précise que "sexe est un mot qui fait référénce aux différences biologiques entre mâles et femelles (...) "genre" par contre est un terme qui renvoie à la culture : il concerne la classification sociale en "masculin" et "féminin" (...). On doit admettre l'invariance du sexe comme on doit aussi admettre la variabilité du "genre". Joan Scott, historienne américaine, précise la notion en insistant sur sa composante de "pouvoir", le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur les différences perçues entre les sexes et le genre est une façon première de signifier des "rapports de pouvoir". Ce qui nous apparaît central dans le concept de genre, c'est le refus du naturalisme et l'introduction de l'idée de construction sociale. "Le genre possède au moins potentiellement les moyens de déplacer le regard des rôle de sexe vers la construction même de ces sexes" (Christine Delphy). Cette construction présente une double dimension : matérielle qui s'incarne dans des comportements, des statuts différentiés selon le sexe et par une répartition inégale dans les espaces sociaux, notamment celui du travail dans les professions : symbolique qui renvoie aux significations et aux valeurs socialement rattachées au masculin et au féminin.

Sexe, genre et société, Ann Oakley

Ann Oakley, sociologue et féministe britannique, est une des premières auteures à avoir écrit sur le genre de façon explicite, en en donnant la définition suivante en 1972 dans Sex, Gender and Society : " Le mot "sexe se réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles : à la différence visible entre leurs organes génitaux et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatrices. Le "genre", lui, est une question de culture : il se réfère à la classification sociale en "masculin" et "féminin"."

Une façon première de signifier des rapports de pouvoirs, Jane Scott

Dans un article publié en 1986 (Gender, a useful category of social analysis), l'historienne américaine Jane Scott propose une définition mettant l'accent sur la dimension politique du genre : "le genre est un élément constitutif des rapports sociaux, fondé sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoirs".

Penser le genre, Christine Delphy

Féministe française matérialiste, Christine Delphy estime dans l'article "Penser le genre, problèmes et résistances" (1991, réédité dans *L'Ennemi principal*, tome 2 *Penser le genre*, Syllepse, 2001, 2009) que :
"Avec l'arrivée du concept de genre, trois choses deviennent possibles, ce qui ne veut pas dire qu'elles se passent :
– on a ramassé dans un concept l'ensemble de ce qui, des différences entre les sexes, apparait comme social et arbitraire : soit effectivement variable de société à société, soit à tout le moins susceptible de changement ;
– son singulier (*Le genre*, par opposition aux *deux genres* permet de déplacer l'accent des parties divisées vers le principe de partition lui-même ;
– la notion de hiérarchie est fermement ancré dans ce concept ; ce qui devrait permettre, au moins en théorie, de considérer sous un autre angle le rapport entre les parties divisées".
(...) "L'idée d'une indépendance du genre par rapport au sexe ou plutôt, puisque cela ne concerne que les contenus, des genres par rapport aux deux sexes progresse."
"Certes la ligne de partage entre ce qui est de l'ordre social et culturel et ce qui est de l'ordre de la nature n'est pas tracée par tout le monde au même endroit. Il est normal que ce débat reste ouvert". [1]

L'objectif final serait d'abolir le "genre" : « Ce que seraient les valeurs, les traits ou la personnalité des individus, la culture d'une société non-hiérarchique, nous ne le savons pas et nous avons du mal à l'imaginer. (...) peut-être ne pourrons-nous vraiment penser le genre que le jour où nous pourrons imaginer le non-genre. »

L'avis d'une neurobiologiste, Catherine Vidal

Extrait interview dans Le Monde (25 mai 2013) : "Il est très important de souligner que le genre n'est pas une théorie mais un concept. C'est un objet de recherche, essentiellement en sciences humaines et sociales, où les chercheurs s'accordent pour montrer que le sexe biologique ne suffit pas à faire une femme ou un homme. Or, ce concept est désormais validé par les recherches en neurobiologie qui démontrent l'extraordinaire plasticité du cerveau. Une capacité que l'on ne soupçonnait pas il y a ne serait-ce que quinze ans.
Avant, on savait qu'après des lésions dans le cerveau, des récupérations étaient possibles. On pensait que cette plasticité cérébrale opérait dans des cas extrêmes, comme des accidents vasculaires cérébraux. Aujourd'hui, on se rend compte qu'elle est à l'œuvre tous les jours, en permanence, dans notre vie quotidienne. Notre cerveau ne cesse de se modifier toute notre vie, en fonction de nos apprentissages et de nos expériences vécues. (...) Grâce à la plasticité de son cerveau, l'Homo sapiens peut court-circuiter le déterminisme génétique et hormonal. L'être humain n'est pas une machine programmée par des gènes et des hormones. Il a un libre arbitre qui lui permet une liberté de choix dans ses actions et ses comportements".

Institut Emilie du Châtelet

(Pour le développement et la diffusion des recherches sur les femmes, le sexe et le genre)

"Le concept de genre a été élaboré pour étudier la façon dont les sociétés pensent, organisent et hiérarchisent la différenciation des sexes et normalisent les comportements sexuels. Il pose les catégories de femmes, d'hommes, de sexe, de sexualité et les notions de féminin, de masculin, de féminité et de masculinité comme des constructions sociales et non comme des données naturelles intangibles. L'étude des différentes configurations de genre requiert l'apport de toutes les disciplines, y compris celle des sciences du vivant. Les savoirs acquis, qui se sont longtemps appuyés sur la notion de nature, sont alors eux aussi interrogés. Diverses grilles d'analyse mettent en lumière les enjeux de pouvoir liés au sexe, aux identités sexuées et aux sexualités, en lien avec d'autres formes d'inégalités et de discriminations. Les recherches sur le genre nourrissent la réflexion théorique mais également les politiques publiques en matière d'égalité femmes/hommes.

Depuis les années 1990, le concept de genre a été adopté par la communauté scientifique internationale, ainsi que par des grands organismes comme l'ONU, l'Union Européenne et par la plupart des ONG. Il est un outil d'échange entre le monde de la recherche, les pouvoirs publics et la société civile".

– Ressources en ligne

Le genre, concept relationnel, Irène Théry

Irène Théry, sociologue, distingue une conception "identitaire" du genre actuellement dominante dans les débats universitaires sur le genre en Occident et une conception "relationnelle" du genre, issue des études de genre en anthropologie et en ethnologie.

"A un premier niveau le terme genre (...) équivaut plus ou moins à plusieurs notions depuis longtemps utilisées en français, telle celles de "sexe social", "rapports sociaux de sexe", "division des sexes" ou encore de "différences des sexes", entendue dans le sens socio-anthropologique d'une différence non pas donnée naturellement, mais construite et transmise par les moeurs, usages, coutumes et règles des sociétés". "A un deuxième niveau, le genre désigne plus précisément la distinction "masculin / féminin" en tant qu'elle est sociale".

"Pour les uns le genre doit être compris comme un attribut, une caractéristique ou encore une identité des personnes. Ce sont les personnes qui sont masculines, féminines, mixtes, transgenre etc. (...)." "Pour d'autres, le genre n'est pas un attribut identitaire mais une modalité des relations sociales. Ce qui a un genre (...) ce ne sont pas les personnes elles-mêmes mais les actions et les relations que ces personnes mettent en oeuvre en référence à des règles, des significations et des valeurs".

"La distinction masculin / féminin (...) ne décrit pas des individus différents par leur "masculinité" ou "féminité", fût-elle acquise, mais énonce une règle sociale commune de partage sexué des droits et des devoirs (...)".

Judith Butler : le "sexe" est un fait qui conduit à une construction sociale

"Alors que le « sexe » est une sorte de « fait », le « genre » est une construction sociale. Il désigne

l’ensemble des significations culturelles qu’assume un corps sexué. Le sexe, lui, est conçu comme une présupposition biologique, un socle plus ou moins fixe et invariable. Dans sa formulation première, le genre est lié au sexe : il le présuppose et agit à partir de lui. Le genre est une construction du sexe. Mais les difficultés surgissent lorsque nous essayons de trouver ce « sexe pur » qui serait antérieur à la construction du genre. Pourquoi ? Parce que, quoi que nous fassions, nous appréhendons toujours ce « sexe » à travers nos catégories mentales. Un médecin qui cherche à diagnostiquer une maladie oriente son questionnement en fonction des catégories médicales qu’il a apprises. S’il y a bien une matérialité du corps – cela n’est pas remis en question –, nous n’avons jamais accès à ce corps en dehors de la construction d’un certain esprit. Le terme même de « différence des sexes » suggère que l’humain en tant que tel est nécessairement divisé entre masculin et féminin. Je crois qu’il faut justement s’interroger sur la façon dont cette dualité morphologique, ce « dysmorphisme » sexuel, a été développée dans l’histoire comme un idéal. Il s’agit de s’interroger de façon critique sur ce que c’est qu’être et devenir une « femme » ou un « homme », et de se demander si ce sont les seules possibilités que nous avons. Peut-on devenir autre chose ?"
Le sexe est-il lui aussi une construction ? "Oui. Il ne faut pas l’accepter comme un fait, mais le considérer comme une catégorie en constante réélaboration"
(*Interview dans Philosophie Magazine, Judith Butler. “Homme ou femme, peut-on devenir autre chose ?”, septembre 2012*)

- Ressources pratiques et méthodologies sur genre et développement
- Article d’Adéquations sur le thème Genre et hormones
- Appel "Pour en finir avec les fantasmes en tous genres"
- Dossier sur la polémique sur l’enseignement du genre dans les manuels scolaires
- Centre de ressources Adéquations sur l’éducation non sexiste

---

Notes

[1] Remarque Adéquations : Christine Delphy considère que c’est la construction sociale hiérarchisée et différentiatrice du genre (imposée par une organisation sociale patriarcale et hétéronormée) qui entraine l’importance fondamentale donnée à la différence des sexes. Pour elle, le genre précède le sexe et non l’inverse. Elle estime non fondée scientifiquement la conception de Françoise Héritier, anthropologue, pour qui « la différence des sexes – à la fois anatomique, physiologique et fonctionnelle – est à la base de la création de l’opposition fondamentale qui permet de penser ».

Copyright © Site de l’Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article1515